

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 2012

L'An Deux Mille Douze, le quatre juillet à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 27 juin 2012

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BILLY J. MORIN Y. DIGUET E. TAILLEFAIT C. HAY P. GARNIER C. MERCERON A. LECOMTE JP. MAIRÉ E. BERNARD P.

ABSENT EXCUSÉ : /

ABSENTS : /

Monsieur Patrice BERNARD a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 6 juin 2012 est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. DELIBERATION TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES A COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2012

N°CM20120704-001

Madame Sylvie OUDRY, adjointe à l'enfance, propose de revoir les tarifs de la garderie et du centre de loisirs des mercredis et petites vacances pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de 2 %. Il définit également, après vote à l'unanimité, que le tarif de la demi-journée d'accueil de loisirs concernera les enfants présents entre 2 et 5 heures. Pour les enfants présents plus de 5 heures, le tarif de la journée s'appliquera. Les tarifs suivants s'appliqueront donc à partir du 3 septembre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013 :

TARIF A L'HEURE			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	1.50 €	1.29 €	1.04 €

Goûters = + 0.51 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

TARIF A LA ½ JOURNEE (2 H à 5 H)			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	8.71 €	8.27 €	7.85 €
TARIF A LA JOURNEE (+ DE 5 H)			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	16.20 €	15.45 €	14.70 €

Goûters = + 0.51 €

Repas : 3.02 €

TARIF EN HEURE OCCASIONNELLE			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	2.58 €	2.48 €	2.33 €

TARIF DES PETITES VACANCES

	JOURNEE		½ JOURNEE		Semaine ou vacances complètes en journées 5 jours		Semaine ou vacances complètes en ½ journées 5 jours	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
CAF/MSA	16.20	19.22	8.71	11.73	72.90	86.49	39.20	52.79

Les tarifs seront modulés en fonction des aides CAF et MSA dont bénéficient les familles selon leur quotient familial.

Un goûter sera facturé 0.51 € pour les inscriptions à la demi-journée en après-midi.

Pour les vacances complètes ou les semaines complètes, les 10 % de réduction sur le tarif sont reconduits à l'unanimité.

Cette modification des tarifs sera applicable à compter du 2 septembre 2012.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application cette décision.

2. DELIBERATION SUBVENTION CHAMBRE DES METIERS DE NIORT(79)

N°CM20120704-002

Monsieur le Maire explique que cet organisme ayant fait une demande de subvention pour deux enfants scolarisés, il convient de prendre une délibération pour cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 30 €uros à la Chambre des Métiers de Niort (79) ce qui correspond à 15 € par enfant scolarisé. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

3. DELIBERATION MODIFICATION DUREE CONSULTATION LIVRAISON REPAS CANTINE N°CM20120704-003

Madame Sylvie OUDRY, Adjointe à l'enfance, explique que suite à la décision de lancement de la consultation pour une livraison en liaison chaude, il s'avère qu'il ne faut faire cette consultation que pour 2 ans afin de rester en dessous du seuil de 90 000 €.

Monsieur le Maire propose donc de valider cette décision. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide donc de réaliser la consultation pour la fourniture et la livraison en liaison chaude pour une durée de deux ans au lieu de trois soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014 et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

4. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE N°CM20120704-004

Monsieur le Maire propose que la Commune de Boismé adhère à la fondation du Patrimoine moyennant une adhésion annuelle minimum de 100 €. En effet, cette adhésion permettrait de pouvoir prétendre à des subventionnements notamment pour la Fontaine de Saint-Mérault et pourrait permettre d'organiser des souscriptions auprès des habitants en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine moyennant la somme de 100 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

5. DELIBERATION POUR MODIFIER LA DENOMINATION DE LA ROUTE DES BORDES

Proposition de renommer la route longeant le lotissement du Muscadet et allant aux Bordes « Chemin des Bordes ».

Le même problème se pose pour le village de la Franière qui apparaît au cadastre sous le nom « Frénelière ».

Cette question sera revue à la prochaine réunion après contact avec les services du cadastre.

6. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR 2011

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2011 de Cœur du Bocage au Conseil Municipal et informe qu'il sera mis à la disposition du public pour consultation.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Bar-restaurant : L'ouverture serait prévue pour septembre.

2. Communauté d'agglomération : Monsieur le Maire donne des informations sur les orientations prises.

3. Modification du bureau du foyer des jeunes : Présidente, Cécile MERCERON, Trésorier, Valentin SIMONNET, Secrétaire, Coralie HAY. Ce nouveau bureau est provisoire jusqu'en septembre 2012. Lecture du courrier de M. Patrick GERON suite à la facturation de 10 € par enfant.

4. Plan canicule : Mise en place pour l'été 2012.

5. Médailles du travail : 4 employés communaux sont concernés. Elles seront remises à la cérémonie des vœux.

6. DEMANDE DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BRESSUIRE N°CM20120704-005

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bressuire qui souhaite réserver la salle polyvalente le 24 novembre 2012 pour y organiser son repas annuel et voudrait un tarif préférentiel sur la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (12 pour et 2 abstentions), décide de louer exceptionnellement la salle polyvalente à l'Amicale des Sapeurs –Pompiers pour la somme de 80.00 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

7. Courrier de M. Henri LE GOVIC : demeure au 8 rue de la Guignauderie et souhaiterait monter une association de ping-pong à Boismé. Il aurait besoin d'une avance de trésorerie pour démarrer. Il faudrait également un certain nombre de tables, l'enrobé sur le sol est à proscrire et la salle doit être tempérée à 15 °C toute l'année. Il souhaiterait donc pouvoir utiliser la salle polyvalente. Problème pour le stockage des tables et en plus les compétitions ont lieu le week-end. Le Conseil Municipal propose de lui faire un courrier demandant à connaître le nombre de personnes intéressées par cette association et en indiquant que cela ne sera possible que dans la salle omnisports sans radiateurs et que toutefois, il n'exclut pas l'idée d'aider après la création de l'association.

8. Fête de la Musique : samedi prochain 7 juillet. 270 réservations de repas.

2 mariages à la mairie le même jour.

9. Les Routins : Dimanche 8 juillet Virée de Saint-Mérault

10. Feu d'artifice : le vendredi 13 juillet à 23 heures. La buvette sera tenue par l'association ALEA qui assurera également la distribution des flambeaux.

11. Défibrillateur : devis reçu hier pour 1233 € HT hors valise chauffante et alarme automatique. Piles au lithium garanties 4 ans. Se renseigner sur la maintenance. Décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

12. DEVIS COMPLEMENTAIRE SCP MAIORE-VRIGNON-JOUCK POUR L'ECOQUARTIER DU LAC N°CM20120704-006

Monsieur le Maire présente un devis complémentaire demandé par Monsieur Benoît JOUCK pour les études supplémentaires concernant l'éco-quartier du Lac pour un montant de 2790 € HT en plus du marché initial souscrit par le groupement formé avec l'Atelier Paul ARENE..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (10 contre, 2 pour, et 2 blanc), refuse ce devis complémentaire de 2790 € HT.

Monsieur le Maire informe la SCP MAIORE-VRIGNON-JOUCK de cette décision.

13. Jury villes et villages fleuris : il est passé le lundi 2 juillet à 11 heures. Les critères ont évolué. Résultats au mois de septembre.

14. Panneau d'affichage au cimetière : M. Yves MORIN, adjoint responsable du cimetière, demande à ce qu'un panneau d'affichage soit installé.

15. Béton de la salle de théâtre : à refaire pour permettre l'installation des nouveaux sièges. Coût de 10000 € environ à faire accepter par la Communauté de Communes.

Séance levée à 22 h 40 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,